## Fédération Sportive et Gymnique du Travail





## PUBLICATION DE COURSE

<u>Titre de l'épreuve</u>: 4eme CYCLO CROSS de DAMBELIN

CHAMPIONNAT DU DOUBS et du TERRITOIRE DE BELFORT TOUTES CATEGORIES

<u>Date de l'épreuve</u>: Samedi 30 Novembre 2019

Club organisateur : Club Cycliste d'ETUPES

**Coureurs admis : Toutes Catégories** 

Licenciés FSGT + Non licenciés (avec certificat médical de – d'1 an)

VTT admis. Les épreuves sont ouvertes aux licenciés FSGT, ainsi qu'aux non licenciés et aux licenciés d'autres fédérations sportives, à l'exception des seuls licenciés FFC totalisant plus de 200 points au classement national FFC établi au 1er septembre 2019.

Engagements à faire parvenir : avant le 27 Novembre 2019 à 20H00

CC ETUPES 9 Rue des roses 25460 ETUPES

Tél.: 03 81 94 18 72

mail: ccetupes@ccetupes.net

**Tarifs**: Pour les licenciés FSGT 5 € par chèque, 8€ sur place

Non licenciés 8 €, gratuit pour les prélicenciés, poussins, pupilles et benjamins

**Dossards**: à partir de 10H 15 stade de Dambelin (25150)

**Départs :** stade de Dambelin

**11 h 00**: prélicenciés, poussins (2012 à 2014 pour 7 mn), pupilles (2010-2011 pour 10 mn)

Benjamins (2008- 2009 pour 15 mn)

13 h 00 : Remise des prix écoles de cyclisme.

13 h 30 : Minimes filles et garçons (20 Minutes) + Cadets filles et garçons (30 Minutes)

**14 h 15 :** Féminines, SV4 (nés entre 1961 et 1970) et Anciens (nés en 1960 et avant)

15 h 15 : Juniors + Espoirs + Seniors + Vétérans (nés entre 1971 et 1980) (45 Minutes)

Remise des prix, douches et vestiaires : Stade de Dambelin Renseignements : Michel VAUTHERIN : 06 08 12 86 03

Un titre de Champion du Doubs et un titre de Champion du Territoire de Belfort seront décernés dans chacune des catégories (Minimes, Cadets, Juniors, Féminines, Espoirs, Séniors, Vétérans, Super Vétérans et Anciens) à chaque premier coureur licencié FSGT appartenant à un club du département.

## **RESTAURATION et BUVETTE SUR PLACE**

<u>Important</u>: Le règlement des épreuves sera celui de la commission régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque rigide est obligatoire pour toutes les épreuves. Les commissaires seront ceux désignés par la fédération.